



## NOTE DE SERVICE

<b><u>Destinataires :</u></b>	Étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton (3 campus)
<b><u>Auteur :</u></b>	Gilles Roy, VRER
<b><u>CC :</u></b>	Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier et président du SAC Cadres académiques de l'Université
<b><u>Objet :</u></b>	Décision du Sénat académique concernant les épreuves de contrôle sur les plateformes électroniques
<b><u>Date :</u></b>	Le 30 octobre 2020

---

Chères étudiantes, chers étudiants,

J'aimerais, par la présente note de service, vous aviser qu'à sa réunion du 30 octobre 2020, le Sénat académique de l'Université de Moncton a adopté une résolution qui touche l'administration des épreuves de contrôle sur les plateformes électroniques (par exemple, Clic). Cette résolution interdit (1) l'utilisation des fonctions qui empêchent le retour aux questions précédentes et (2) le minutage individuel de chaque question. Cette interdiction entre en vigueur le jeudi 5 novembre.

Je prends l'occasion pour vous souhaiter bon succès dans vos études. Il va sans dire que la situation actuelle pose un certain nombre de défis pour l'ensemble de notre communauté universitaire, mais je suis certain qu'ensemble nous parviendrons à faire en sorte que votre expérience à l'Université en sera une des plus enrichissantes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

Gilles Roy, ing., Ph. D.